

## Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°01/23

#### **Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2022**

L'an deux mille vingt-trois  
et le dix février  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
de Gestion des nappes de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

#### **Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

*Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Catherine BALGUEURIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT.*

➤ Suppléants à voix délibérative présents en même temps que leurs titulaires :  
(voix non comptabilisées)

*Madame Jacqueline HERVY-BALAND, Madame Aline CIANFARANI, M. Didier TRONC*

➤ Procuration :

de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Monsieur Olivier MICHEL  
de Monsieur André MANELLI à Madame Anne-Claire ORIOL  
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT  
de Monsieur Philippe POMAR à Monsieur Philippe TROUSSIER

➤ Membres à voix consultative :

*Jean Louis PLAZY  
Noel ROUQUET*

Membres à voix délibérative en exercice : 31  
 Membres à voix délibérative présents : 19  
 Membres à voix délibératives présents exprimés : 16  
 Procurations : 4  
 Membres à voix délibérative (présents exprimés +procurations) : 20

**Secrétaire de séance** : Michel PERONNET

**Rapporteur** : Mme Céline TRAMONTIN

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction M14,

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Trésorier Principal a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022 au Syndicat Mixte.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant** que le compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2022,

Les résultats du compte de gestion 2022 se présentent de la manière suivante :

Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultats reportés 2021	Résultats de clôture 2022
<b>Section de fonctionnement</b>				
1 316 646.37 €	1 095 656.15 €	+220 990.22 €	+301 514.76 €	+522 504.98 €
<b>Section d'investissement</b>				
77 207.46 €	82 815.18 €	-5 607.72 €	+38 010.66 €	+32 402.94 €
<b>Total</b>		<b>+215 382.50 €</b>	<b>+339 525.42 €</b>	<b>+554 907.92 €</b>

## Le Comité :

**OUI** l'exposé de Mme la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**APPROUVE** le compte de gestion 2022,

**AUTORISE** la Présidente à signer le compte de gestion 2022,

**AINSI** fait et délibéré à Grans, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,  
Céline TRAMONTIN**

Signé par : CELINE TRAMONTIN  
Date : 10/02/2023  
Qualité : PRESIDENTE



*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*